

IMG au 9e mois pour détresse psychosociale : vous êtes tous des assassins !



« *Nous sommes tous des assassins* », c'était le titre d'un film sorti en 1952, œuvre d'André Cayatte et avec comme acteur Mouloudji. Aujourd'hui, son titre pourrait être « *Vous êtes tous des assassins* », oui, vous tous, les parlementaires qui, dans la nuit du 1^{er} août 2020, à l'Assemblée nationale, en catimini, dans l'obscurité, avez voté, dans le projet de loi bioéthique, un amendement ajoutant aux motifs autorisant une intervention médicale de grossesse (IMG) jusqu'au 9^e mois pour « cause de détresse psychosociale ».

Dans un monde qui se prétend humaniste, où la vie humaine est considérée comme sacrée. Y compris quand il s'agit de celles d'assassins récidivistes qui ne sont plus condamnés à la peine capitale mais qui, eux, peuvent continuer à tuer. Y compris également sur un sujet moins gravissime et plus présent, la pandémie Covid-19, où, pour sauver quelques centaines de milliers de vies, on assassine des Nations, dans cet « humanisme » mondialiste qui permet les génocides les plus abominables (Yémen, Afrique, famine, eau, et j'en passe des centaines d'autres). Dans ce monde, une loi devrait autoriser « l'assassinat de centaines de bébés » car, à neuf mois, il ne s'agit plus d'un fœtus mais d'un enfant qui va naître dans quelques heures.

Cela s'appelle « *un infanticide légal et autorisé par la loi* ».

Si, huit jours après sa naissance, je tue mon bébé, je suis un criminel qu'il faut absolument condamner. Mais, huit jours avant sa naissance, « *j'ai le droit de le tuer, si je suis en détresse psychosociale* » !

Donc, si je comprends bien, nous n'avons pas le droit de tuer un criminel récidiviste « par humanisme », mais nous avons le droit de tuer un bébé qui va naître dans quelques heures, cela n'est pas un meurtre, c'est un acte médical, « *parce que sa mère serait en détresse psychosociale, alors qu'aucun péril grave ne la menace, ni menace sa santé physique* ».

Une telle loi, si elle était votée, révélerait que l'enfant à naître dans quelques heures ne bénéficierait d'aucune protection dans notre pays, alors que l'enfant est viable et ne présente aucun handicap majeur ? Et pourquoi pas, l'une de ces prochaines années, également « dans les premiers jours de sa vie », si la mère se trouvait dans « une situation de précarité extrême » ?

Quand une mère « en péril grave psychiatrique » jette son bébé

par la fenêtre ou l'abandonne dans une benne à ordures, elle est soit internée, soit condamnée. Et ce serait afin d'éviter de « tels passages à l'acte criminel, dans la violence, les difficultés psychologiques majeures ou l'extrême précarité » que cette loi interviendrait ?

Ne l'était-elle pas « en détresse psychosociale » au cours des premières semaines de sa grossesse ? Alors que l'IVG était légale et qu'il était possible d'intervenir ?

Pour des raisons, paraît-il, de fortes inégalités territoriales quant à l'accès à l'avortement, vous avez fait voter un tel amendement criminel « en catimini et dans un rare silence médiatique », Marie-Noëlle Battistel, députée socialiste de l'Isère et vice-présidente de la délégation aux droits des femmes (mais pas aux droits des enfants : personne ne les défend !).

Vous nous rassurez, Messieurs les experts : selon vous « ils ne seront pas si nombreux que ça, à être assassinés, 200 à 300 par an ».

Nous espérons qu'ils ne seront pas plus nombreux, ces quelques centaines de bébés prêts à naître dans quelques heures, s'ils ne sont pas « assassinés » !

Cet amendement doit être examiné par le « Sénat » : je veux croire que messieurs les Sénateurs seront moins criminels et plus responsables que certains parlementaires.

Je ne sais pas quel monde sera le vôtre « demain ». Mais, en ce qui me concerne : je suis heureux de ne pas le savoir, car je crains qu'il ne fera pas « bon y vivre » !

Manuel Gomez